



Intéressement 2018

L'UNSA vous informe

février/mars 2018



Par son engagement en 2017, l'ensemble des salariés des trois EPIC a atteint la plupart des critères de performance liés à l'intéressement. L'Entreprise annonce le versement de l'intéressement courant avril 2018. Chaque salarié éligible va donc percevoir au prorata de sa présence en 2017, quel que soit son grade, collègue ou niveau et selon son EPIC d'appartenance :

Entre 350 et 477 euros

L'UNSA-Ferroviaire, à l'initiative de ces accords historiques, se félicite que chaque salarié puisse de nouveau bénéficier d'un retour financier au regard de la performance collective du GPF SNCF. Grâce à la négociation de l'UNSA-Ferroviaire, l'intéressement contribuera à l'augmentation du pouvoir d'achat des cheminotes et des cheminots, dans un contexte économique difficile et des contraintes budgétaires fortes imposées par la tutelle.

Chaque salarié pourra décider de percevoir le montant de son intéressement (ce revenu s'ajouterait donc au revenu imposable) ou de le placer sur son Plan d'Epargne Groupe (PEG) (exonération d'impôt dans ce cas et versement d'un abondement par l'Entreprise) :

- ✓ **6 mars 2018** : ouverture de la campagne d'interrogation en ligne
- ✓ **14 mars 2018** : remise des bulletins de choix d'option « papier »
- ✓ **31 mars 2018** : date limite de réception des choix d'option

MONTANTS PAR EPIC
RESEAU : 350 euros
MOBILITES : 401 euros
SNCF : 477 euros

A défaut de réponse ou si elle est exprimée après le 31 mars, le montant de l'intéressement sera automatiquement placé sur le **Fonds Horizon solidaire du PEG**.



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE

SNCF
Sauvons Notre Cœur Ferroviaire

